

CALENDRIER SCOLAIRE 2017/2018

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre 2017 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre 2017 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 23 février 2018 Reprise des cours : lundi 12 mars 2018
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 20 avril 2018 Reprise des cours : lundi 7 mai 2018
Vacances d'été	Mardi 3 juillet 2018

*Contrairement au calendrier départemental, il n'y aura pas classe **jeudi 5 et vendredi 6 juillet 2018**. Ces journées seront rattrapées :*

- *Le samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h00*
- *Le samedi 16 décembre 2017 de 9h à 12h00*
- *Le samedi 3 février 2018 de 9h à 12h00*
- *Le samedi 17 mars 2018 de 9h à 12h00*

Ces matinées seront l'occasion de vivre des temps forts au sein de l'école.

Semaine particulière (Semaine 19, retour des vacances)

LUNDI 7 : classe

MARDI 8 : jour férié

MERCREDI 9 : classe (à la place du vendredi)

JEUDI 10 : jour férié (Ascension)

VENDREDI 11 : pas classe



Livret d'informations
à garder à la maison

Bienvenue à l'école St Pierre

Toute l'équipe éducative de l'école est heureuse d'accueillir vos enfants pour la rentrée prochaine.

Voici un petit guide d'informations pratiques pour permettre à tous d'aborder la rentrée sereinement.

L'équipe enseignante

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

L'équipe enseignante :

PS/MS	Cécile COUTON	ecolestpierre.cecile@gmail.com
GS/CP	Christelle CHARRIER	ecolestpierre.christelle@gmail.com
CP/CE1	Mauricette GRACIE	ecolestpierre.mauricette@gmail.com
CE2/CM1	Hélène BRION	ecolestpierre.helene@gmail.com
CM1/CM2	Nathalie RICHARD (directrice)	ecole.stpierre85@gmail.com
Décharge direction	Olivier Perraudeau	

Poste de soutien (RA) Marie-Christine MALLARD

Le personnel de service :

- ♦ Anaïs STIEN
- ♦ Audrey DEMAZURE

Ecole St Pierre
158 Rue Charles de Gaulle
85220 COMMEQUIERS
02 51 54 84 35
ecole.stpierre85@gmail.com
site : <http://commequiers-stpierre.fr/>

ORGANISATION SCOLAIRE

Pour le bon fonctionnement de l'école, merci de respecter les horaires.

Accueil	8h45 Pour la sécurité des enfants, merci de ne pas circuler à proximité des abords de l'école (impasse Georges Pompidou)
Classe	9h00
Pause déjeuner	12h15
Accueil	13h30
Classe	13h40
Sortie	16h40

La sortie du midi et du soir :

- Si vous devez récupérer vos enfants à 12h15, et que vous avez un empêchement de dernière minute, ils seront conduits au restaurant scolaire.
- A partir de 16h55, les parents qui ne sont pas venus chercher leur(s) enfant(s) devront aller le(s) chercher à la garderie.

Nous vous demanderons de remplir dès la rentrée :

- une carte par enfant qui ira à la garderie, même occasionnellement.
- une carte par enfant qui prendra le car.
- une carte par enfant qui partira seul, avec l'autorisation des parents.

Les enfants nous remettront leur carte en quittant l'école, ce qui nous permettra de savoir par quel moyen ils sont partis. Ces cartes resteront donc à l'école.

Merci de penser à nous signaler (par écrit) tout changement qui interviendrait ponctuellement.

ABSENCES

Une absence imprévue de votre enfant doit nous être signalée le matin même, de préférence par mail, ou par un message téléphonique au **02 51 54 84 35**. Pour toute absence prévue ou imprévue, merci de nous informer par écrit.

Si votre enfant est malade ou fiévreux, il ne peut fréquenter l'école, pour son bien comme pour celui des autres élèves (contagion).

Quelques rappels :

- La fréquentation de l'école doit être régulière à partir du moment où votre enfant est inscrit à l'école.
- Selon le code de l'éducation, les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de la famille, empêchement à caractère exceptionnel.
- En cas d'absence pour convenance personnelle, les enseignants ne sont pas tenus de fournir à l'avance le travail prévu.

- **L'absence de l'enfant pour des vacances n'est pas un motif légitime.** Nous vous rappelons que ce n'est pas aux enseignants de juger de la validité d'un motif d'absence, mais seul l'Inspecteur d'Académie peut l'accorder.
- Si le nombre des absences non légitimes dépasse 10 demi-journées, **le directeur d'école doit en informer l'Inspecteur d'Académie.**
- Un document à compléter sera fourni en cas de demande d'absence.

COMMUNICATION FAMILLES - ÉCOLE

Rencontres parents- enseignants :

Une réunion d'informations est prévue dans chaque classe en début d'année afin de comprendre le fonctionnement de la classe et du cycle, et de poser vos questions sur celui-ci.

Au cours de l'année, les enseignants se tiennent à votre disposition pour toute information concernant votre enfant. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec eux.

Nous communiquons par mail (à ce jour, toutes les familles disposent d'une adresse mail). Si vous ne consultez pas régulièrement votre boîte, merci de nous le signaler (une info papier vous sera adressée par l'intermédiaire de votre enfant)

- Tous les courriers demandant d'être renvoyés à l'école vous seront envoyés sous format papier.

CATÉCHÈSE

Pour les enfants scolarisés en CE1, CE2, CM1 et CM2, des catéchistes bénévoles viendront assurer des temps de catéchèse une fois par semaine.

Vous pouvez déjà noter les dates d'inscription : **vendredi 8 sept de 16h30 à 18h00 et samedi 9 sept de 10h à 12h.**

Concernant les enfants de maternelle et CP, c'est l'éveil à la foi qui sera vécu dans les classes.

RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE

Restaurant scolaire et Accueil périscolaire :

Les inscriptions se font à la mairie. Au cas où un contretemps vous empêcherait de les récupérer à temps, nous vous conseillons de les inscrire.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT est obligatoire pour toute sortie hors de l'école. Elle couvre votre enfant tous les jours de l'année, qu'il soit à l'école ou en vacances, pour les dégâts occasionnés à lui-même.

Dans notre école, l'OGEC a pris la décision d'assurer tous les élèves auprès de la mutuelle Saint Christophe (l'enseignement catholique de Vendée a négocié son tarif de 5 € pour toute l'année). Votre enfant sera donc couvert en toute circonstance...

Le montant sera prélevé avec les contributions lors de la première mensualité. Il vous sera remis une brochure concernant cette assurance.